

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 30 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le 30 avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 23 avril 2014, et sous la Présidence de Monsieur Vincent DANCOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VINCENT DANCOURT, MME LILIANE ROUSSELET, M. MICHEL MANGOLD, MME NATHALIE ANDREOLETTI, M. JEAN-PAUL BONY, MME PATRICIA ZAPHIROPOULOS, M. JEAN-LOUIS PATOUILLET, MMES SYLVIANE ARCHE, PASCALE CHERVET, M. CYRIL BULOT (A PARTIR DE 19H32), MME SANDRA LOISON, M. XAVIER DUCHEZ, MME ELISABETH BESSIERE (A PARTIR DE 20H40), M. MAURICE LEHOUX, MME LAETITIA MICHEL, MMES CHRISTELLE MOUNICOU-LOUSTAU, MARIE-NOELLE FAUTRE, MM. FABRICE ZAPHIROPOULOS, MICHEL AIMEUR, MME SYLVIE CHASTRUSSE, MM. JEAN MATHE, ALAIN IMARD, CYRIL SARRON.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. GEORGES GROSSEL qui a donné procuration à MME PATRICIA ZAPHIROPOULOS, MME ELISABETH BESSIERE qui a donné procuration à M. MICHEL MANGOLD (JUSQUE 20H40), M. YVES LAUPRETRE qui a donné procuration à MME SYLVIANE ARCHE, MME MARYLINE FASSY qui a donné procuration à M. JEAN-PAUL BONY, MME EVELYNE BREDILLET qui a donné procuration à M. JEAN MATHE, MM. CLEMENT NISSEN, FRANCK BAUDIN.

ASSISTAIENT LA SEANCE : M. Philippe PERRIN, Trésorier Municipal, M. Philippe CASTEL, Directeur Général des Services, M. Lionel RICHARD Attaché Territorial.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H 30 et communique au Conseil les procurations remises par des Conseillers Municipaux empêchés et remercie M. RICHARD et M. PERRIN d'avoir accepté d'assister à la séance.

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Michel MANGOLD est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

B) DECISIONS

POINT N° 1 – COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2014.

Après que le Maire ait apporté les corrections nécessaires le compte-rendu de la réunion du 11 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 – INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Suite à la démission de 2 nouveaux membres du groupe "LE PROGRES SOCIAL POUR GENLIS", Monsieur le Maire procède à l'installation de Mme Sylvie CHASTRUSSE et M. Michel AIMEUR, Conseillers Municipaux de la liste "LE PROGRES SOCIAL POUR GENLIS".

POINT N° 3 – FINANCES.

N'ayant pas contribué à l'exécution budgétaire 2013, Monsieur le Maire peut conduire les débats et le vote.

A. CENTRE SOCIAL "ESPACE COLUCHE".

COMPTE ADMINISTRATIF.

A la demande de M. le Maire, M. Michel MANGOLD, Maire Adjoint, présente le compte administratif 2013 du Centre Social "Espace Coluche" de la ville de Genlis.

Les explications nécessaires ayant été fournies et les questions posées obtenues réponses, M. le Maire soumet le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2013 du Centre Social "Espace Coluche" arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	706.782,43 €
Recettes :	652.469,88 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 :	148.771,53 €
<u>Excédent de clôture</u> :	94.458,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	4.578,00 €
Recettes :	4.578,00 €
<u>Excédent de clôture</u> :	0,00 €

Excédent global de clôture : 94.458,98 €

COMPTE DE GESTION.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Centre Social "Espace Coluche" année 2013 établi par le Trésorier Municipal présentant des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2013.

AFFECTATION DES RESULTATS.

Suite au vote du compte administratif 2013 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :
 - Affectation de l'excédent de fonctionnement (002).....94.458,98 €

FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2014.

Malgré une date prévisionnelle de reprise du Centre Social "Espace Coluche" au 1^{er} Septembre par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal suite aux explications fournies, ayant décidé d'établir le Budget primitif 2014 du Centre Social "Espace Coluche" pour une année :

- **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement à 261.700 €, étant précisé qu'un tiers sera versé pour le vote du budget soit 87.223 €, les deux tiers restants étant versés en novembre soit 174.467 €, si nécessaire.
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits à l'article 65737 du budget primitif 2014 de la commune.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint présente ensuite le budget primitif 2014 du Centre Social "Espace Coluche" équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 800.308,98 €. Après avoir détaillé les principaux postes de dépenses et recettes de ce budget et répondu aux questions posées, M. le Maire soumet ce budget primitif au vote du Conseil Municipal.

L'assemblée Municipale par 21 voix pour dont 4 pouvoirs et 6 abstentions dont 1 pouvoir (M. Michel AIMEUR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, MM. Jean MATHE, Alain IMARD, Cyril SARRON, Mme Evelyne BREDILLET par procuration) approuve le budget primitif 2014 de "l'Espace Coluche", Centre Social de la ville de Genlis.

B. ZONE ARTISANALE DE LA TILLE.

COMPTE ADMINISTRATIF.

Sur demande de M. le Maire, M. Michel MANGOLD, Maire Adjoint, présente le compte administratif 2013 de la Zone Artisanale de la Tille.

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013 de la Zone Artisanale de la Tille présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	25.945,08 €
Recettes :	26.647,08 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 :	702,00 €
<u>Excédent de clôture</u> :	1.404,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	55.884,77 €
Recettes :	10.448,36 €
Déficit reporté de l'exercice 2012 :	75.001,51 €
<u>Déficit de clôture</u> :	120.437,92 €

Déficit global de clôture :..... 119.033,92 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 de la Zone Artisanale de la Tille, largement déficitaire, présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Zone Artisanale de la Tille année 2013 établi par M. le Trésorier Municipal présentant des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2013.

COMPTE DE RESULTATS.

Suite au vote du compte administratif 2013 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation déficit d'investissement (001)	120.437,92 €
Affectation excédent de fonctionnement (002)	1.404,00 €

VERSEMENT D'UNE AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE LA TILLE.

M. le Maire propose d'affecter au budget annexe de la zone artisanale de la Tille une subvention de 70.000 € provenant du budget principal afin de réduire très partiellement le déficit constaté.

M. Jean MATHÉ, Conseiller Municipal, souscrit à cette proposition et rappelle qu'il y a des besoins : 5 demandes d'installation n'ont pu aboutir suite à des refus des banques. Il espère un déblocage de la situation au niveau bancaire et indique que son groupe votera pour le budget présenté. La proposition d'affectation de 70.000 € est approuvée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Le Conseil Municipal suite aux explications et précisions fournies par M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, par 21 voix pour dont 4 pouvoirs et 6 abstentions dont 1 pouvoir (M. Michel AIMEUR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, MM. Jean MATHE, Alain IMARD, Cyril SARRON, Mme Evelyne BREDILLET par procuration) :

- **APPROUVE** le budget primitif de la Zone Artisanale de la Tille 2014 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 131.516,00 €
Recettes 131.516,00 €

Section d'investissement

Dépenses 183.757,92 €
Recettes 183.757,92 €

C. COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL.

COMPTE ADMINISTRATIF.

M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, présente le compte administratif 2013 du budget principal de la commune.

Après avoir détaillé les principaux postes de dépenses et de recettes et fourni toutes explications nécessaires, il propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013 de la commune présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5.588.683,43 €
Recettes : 6.807.064,72 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 : 479.179,60 €
Excédent de clôture 1.697.560,89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 3.040.584,80 €
Recettes : 1.896.189,55 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 : 356.009,70 €
Déficit de clôture : 788.386,18 €

Excédent global de clôture : 909.174,71€

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 de la commune présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la Commune année 2013 établi par M. le Trésorier Municipal présentant des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2013.

AFFECTATION DE RESULTATS.

Le Conseil Municipal suite au vote du compte administratif 2013 et sur proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation déficit d'investissement (001)	788.386,18 €
Affectation excédent de fonctionnement (002).....	436.400,71 €
Affectation en réserve à l'article 1068 (recettes).....	1.261.160,18 €

FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2014 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE "TOM POUCE".

Le budget primitif 2014 de la Halte-Garderie "Tom Pouce" transmis par l'association "Aide à Domicile en Milieu Rural" (A.D.M.R. de Côte-d'Or), organisme gestionnaire de la structure, fait apparaître un solde déficitaire prévisionnel de 66.655 €.

En 2013, la commune de Genlis a versé 2 acomptes de 16.667 € et un acompte de 16.666 € soit 50.000 € au titre du déficit constaté pour 2012 et du déficit prévisionnel pour 2013.

Pour 2014, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention de la collectivité aux frais de fonctionnement de la Halte-Garderie "Tom Pouce" à verser à l'A.D.M.R. de la Côte-d'Or à la somme de 50.000 €.

Une régularisation pourrait intervenir en fin d'exercice sur demande de l'A.D.M.R. si le déficit prévisionnel se confirme.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention de la collectivité aux frais de fonctionnement de la Halte-Garderie "Tom Pouce" à verser à l'A.D.M.R. de la Côte-d'Or – Parc des Grands Crus – BP 87 – 21302 CHENOVE Cedex, à la somme de 50.000 € pour l'année 2014.
- **PRECISE** que cette somme sera versée en trois acomptes selon les modalités définies dans la convention signée par l'ADMR et la Ville de Genlis.
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits à l'article 6574 lors du vote du budget primitif de la commune pour 2014.

FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2014 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à verser au C.C.A.S. pour 2014 à la somme de 18.000 €.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies par le Maire sur l'utilisation de ces fonds à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement à verser au C.C.A.S. pour 2014 à la somme de 18.000 €.
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits à l'article 657362 du budget 2014 de la commune à intervenir.

VOTE DES TAUX DE L'IMPOSITION LOCALE.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit le taux des quatre taxes directes locales pour 2014 :

Taxe d'habitation	15,12 %
Foncier bâti	15,18 %
Foncier non bâti	31,37 %
Cotisation foncière des entreprises	17,02 %

Ces taux étant identiques à ceux de 2013.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014.

M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2014, équilibré en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 5.695.600,71 €.

Il détaille et apporte toutes explications sur les principales dépenses et recettes.

Il présente ensuite la section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 2.747.190,18 €.

Il donne ensuite lecture des principaux investissements prévus, et apporte des précisions sur les recettes inscrites dans cette section en précisant qu'il n'est pas fait recours à l'emprunt. Après avoir répondu aux questions de M. Michel AIMEUR, Conseiller Municipal, portant sur diverses dépenses, le Maire soumet ce budget au vote du Conseil Municipal.

M. Cyril SARRON, Conseiller Municipal, a souligné que le budget est un acte important et a salué le travail des services.

Avant la réunion du Conseil Municipal, il a souhaité obtenir un entretien pour débattre des budgets, mais a reçu une "fin de non-recevoir" ce qu'il estime dommage et en contradiction avec les discours électoraux.

Il a également constaté également qu'il n'y a pas de rupture fondamentale avec l'équipe précédente, en matière de travaux mais une continuation du programme antérieur.

Il a également souligné que la formation des élus est à l'honneur. En ce qui concerne l'indemnité des élus il a souligné la progression de celle du Maire.

Il considère que ce budget n'est pas à la hauteur pour les Genlisiens.

En réponse M. Vincent DANCOURT a souligné que ce qui n'a pas été fait en 30 ans par l'ancienne équipe ne peut être fait en un mois, il rappelle par ailleurs que la baisse des dotations de l'état représente près de 5 % de recettes en moins.

Il fait par ailleurs remarquer que le budget suit le programme de la liste "ALLIANCE POUR GENLIS" qui vient d'être élue.

En ce qui concerne l'indemnité des élus il rappelle qu'en juillet 2010, 54,3 % était attribué au Maire en place ce qui a représenté une augmentation de 12,6 % entre 2008 et 2010. Il invite M. Cyril SARRON à se replonger dans ses votes antérieurs, la hausse de 12,6 % dont il parle ayant été votée par le groupe "LE PROGRES SOCIAL POUR GENLIS" en 2010 et non par la nouvelle équipe.

Le Conseil Municipal suite aux explications fournies par 21 voix pour dont 3 pouvoirs et 6 abstentions dont 1 pouvoir (M. Michel AIMEUR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, MM. Jean MATHE, Alain IMARD, Cyril SARRON, Mme Evelyne BREDILLET par procuration) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2014 de la commune arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses5.695.600,71 €
Recettes5.695.600,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses2.747.190,18 €
Recettes2.747.190,18 €

D. SERVICE DE L'EAU POTABLE.

COMPTE ADMINISTRATIF.

M. Michel MANGOLD, Maire Adjoint, présente le compte administratif 2013 du service de l'eau potable.

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013 du service de l'eau potable présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :80.242,80 €
Recettes :94.626,98 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 :42.173,94 €
Excédent de clôture :56.558,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :79.500,52 €
Recettes :70.834,47 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 :35.814,21 €
Excédent de clôture :27.148,16 €

Excédent global de clôture :83.706,28 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 du service de l'eau potable présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Eau année 2013 établi par M. le Trésorier Municipal présentant des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2013.

AFFECTATION DE RESULTATS.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :
 - Affectation excédent d'investissement (001) 27.148,16 €
 - Affectation excédent de fonctionnement (002) 56.558,12 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Suite à la présentation du budget primitif 2014 par M. Michel MANGOLD, Maire Adjoint, le Conseil Municipal, toutes explications ayant été fournies par le Maire à l'unanimité :

-**APPROUVE** le budget primitif eau 2014 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 187.208,12 €
Recettes 187.208,12 €

Section d'investissement

Dépenses 190.786,28 €
Recettes 190.786,28 €

M. le Maire précise que la surtaxe communale 2013 est maintenue : abonnement 5 €, surtaxe 0,3490 € le m³.

E. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

COMPTE ADMINISTRATIF.

M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, présente le compte administratif 2013 du service Assainissement.

Après avoir fourni toutes explications nécessaires et répondu aux questions posées M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2013 du service assainissement présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 199.426,42 €
Recettes : 244.218,18 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 : 28.170,68 €
Excédent de clôture : 72.962,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 154.355,14 €
Recettes : 158.161,05 €
Excédent reporté de l'exercice 2012 : 79.247,42 €
Excédent de clôture : 83.053,33 €

Excédent global de clôture : 156.015,77 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2013 du service assainissement présentant les résultats tels qu'arrêtés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Assainissement année 2013 établi par le Trésorier Municipal qui présente des résultats identiques à ceux figurant au compte administratif 2013.

AFFECTATION DE RESULTATS.

Suite au vote du compte administratif 2013 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

Affectation excédent d'investissement (001)	83.053,33 €
Affectation excédent de fonctionnement (002)	72.962,44 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

M. Michel MANGOLD, Maire-Adjoint, présent le budget primitif 2014 du service de l'assainissement. Le Maire ayant fourni toutes explications nécessaires le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif du service de l'assainissement 2014 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	320.642,44 €
Recettes	320.642,44 €

Section d'investissement

Dépenses	256.831,00 €
Recettes	361.455,77 €

Il est également précisé que la surtaxe communale 2013 est maintenue : abonnement 3,50 €, surtaxe 0,6020 € le m³.

POINT N° 4 : CONTRIBUTION AU S.I.C.E.C.O. – FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX 2014.

Le Maire expose à l'assemblée Municipale que des travaux de rénovation, de restauration, de modification, d'extension du réseau d'éclairage public doivent être réalisés en 2014.

Ces prestations relèvent du SICECO, Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte-d'Or auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant total prévisionnel des travaux n'étant pas connu à ce jour la contribution de la commune ne pourra être supérieure à 40.000 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales et, s'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Les travaux suivants sont envisagés :

Intitulé des travaux	Participation maximale de la commune après déduction de la participation SICECO
Rénovation EP quartier de "la Vaise"	13.000 €
Rénovation et extension de l'éclairage du terrain d'entraînement du rugby	6.500 €
Rénovation et restructuration de l'éclairage "rue du Petit Bois"	3.000 €
Rénovation luminaires (y compris câblage) au "Terreau Neuf" (U91 et U92)	9.000 €
Rénovation des points L86-L87-L88 (entre la rue Marcel Paul et la rue de la Liberté)	1.500 €
Travaux route de Dijon pour éclairage alterné de type 1 sur 2	7.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les crédits afférents à l'article 204172 de la section d'investissement du budget primitif 2014 de la commune,
- **DEMANDE** au SICECO la réalisation des travaux tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **ACCEPTE** de financer par voie de fonds de concours la contribution de la commune au SICECO pour un montant non-connu précisément à ce jour, mais qui ne pourra excéder 40.000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de cette décision.

POINT N° 5 : APPLICATION D'UN TARIF PISCINE POUR LES "SENIORS".

Il est proposé d'appliquer aux personnes de plus de 65 ans un tarif réduit identique à celui appliqué aux 6/18 ans. Cette mesure devrait aider au maintien de l'activité physique des aînés. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 6 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2014-23 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de modifier sa délibération n° 2014/23 du 11 mars 2014 et procède à un réajustement des effectifs en ce qui concerne les éducateurs des activités physiques et sportives (maître-nageur-sauveteur) et les adjoints administratifs de 2° classe (caissiers). Ces modifications n'entraînent pas de mobilisation de crédits budgétaires supplémentaires.

POINT N° 7 : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES.

Mme Pascale CHERVET, Conseillère Municipale, fournit aux élus toutes les explications sur la composition et le fonctionnement de la commission communale des impôts directs. Elle donne ensuite la liste proposée composée de 16 titulaires et 16 suppléants.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste proposée, arrêtée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul BONY (4 rue du Languedoc- Genlis)	Nathalie CHAIX (74 rue de la Maurienne – Genlis)
Liliane ROUSSELET (63 rue Paul Doumer- Genlis)	Jean MATHE (78 rue Paul Doumer – Genlis)
Christian MASSET (38 rue Claude Proteau –Genlis)	Brigitte THERY (22 rue de la Maurienne – Genlis)
Alain IMARD (44 rue de la Maurienne – Genlis)	David ROY (7 rue du Château – Genlis)
Cédric CRETON (13 rue Eole – Genlis)	Marilyne LANAUD (47 avenue Général de Gaulle – Genlis)
Jean-Louis PATOUILLET (4 avenue de la Gare – Genlis)	Gérard BEURET (14 rue de la Maurienne – Genlis)
Denis JEANNERET (9 rue Romy Schneider – Genlis)	Gérard ROBLIN (rue de Huchey – Genlis)
Marc ROYER (9 rue Saint Claire Deville – Dijon)	Sylviane ARCHE (9 rue du Vent d'Autan – Genlis)
Marcel POTINET (50 avenue Général de Gaulle -Genlis)	Adrien PRUDENT (27 rue de - Genlis)
Fernand PRUDENT (38 avenue Général de Gaulle - Genlis)	Jean-Louis PRUDENT (RD 905 – Genlis)
Jean-Marie MAITRET (52 rue Paul Doumer – Genlis)	Christophe BATHELIER (route de Varanges – Genlis)
Jean-Paul SALIGNON (18 rue de Dijon – Genlis)	Bernard LANAUD (27 rue Paul Doumer – Genlis)
Etienne JUSSEY (12 rue des Métiers – Genlis)	Gilles BABSKI (6 avenue Général de Gaulle – Genlis)
Pierre-Yves GLODINON (Place des Droits de l'Homme- Genlis)	Corinne CHERREY (22 avenue Général de Gaulle – Genlis)
Henri MOLLAR (3 bis avenue de la Gare – Genlis)	Johan NOIROT (6 allée Georges Brassens – Genlis)
Eric BARBE (9 avenue de la 1 ^{er} Armée Française – Genlis)	Thierry BOURDOT (22 rue des Roses – Genlis)

Cette délibération sera transmise à Mme la Directrice Régionale des Finances Publiques de Bourgogne et du Département de la Côte-d'Or.

POINT N° 8 : ADDITIF A LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 21 voix pour dont 3 pouvoirs et 6 abstentions dont 1 pouvoir (M. Michel AIMEUR, Mme Sylvie CHASTRUSSE, MM. Jean MATHE, Alain IMARD, Cyril SARRON, Mme Evelyne BREDILLET par procuration) :

- **DECIDE** de déléguer au Maire pour la durée de son mandat l'exercice de l'alinéa 21 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit :
 - Exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme, néanmoins cette délégation ne peut être exercée que dans le cadre d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité délimité par délibération motivée : secteur à l'intérieur duquel est soumis au droit de préemption institué par le présent chapitre les aliénations à titre onéreux de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.
- **FIXE** le montant maximum pouvant être exercé dans ce cadre à 300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS).

POINT N° 9 : RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DESIGNE** :
 - M. Christophe BATHELIER (Avenue de la 1^{er} Armée Française – 21110 Genlis),
 - M. Michel JEUVREY (4b rue Aristide Briand – 21110 Genlis),
 - M. Jean-Marie MAITRET (54 rue Paul Doumer – 21110 Genlis),
 - M. Jean-Louis PRUDENT (La Pièce Molay – RD 905 – 21110 Genlis),
 - M. Jean-Paul SALIGNON (18 rue de Dijon – 21110 Genlis),
 - M. Bernard LANAUD (27 rue Paul Doumer – 21110 Genlis),
 - M. Alain CHARLUT (42 rue du Port – 21130 Les Maillys)

en qualité de membre du bureau de l'Association Foncière de Genlis pour une période de 6 ans.

Cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Côte-d'Or,
- Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture.

POINT N° 10 : FORMATION DES ELUS.

Suite au vote du budget primitif 2014, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide l'ouverture d'un crédit de 10.000 € pour financer la formation des élus.

POINT N° 11 : DELEGATION AU MAIRE.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'examen d'offres concernant le Marché à Procédure Adaptée :

- N°14-05 : entretien des vestiaires, sanitaires et bureaux des ateliers municipaux
- N°14-06 : entretien de la piscine municipale : vestiaires, bassins, plages et aires de jeux
- N°14-07 : visite préventive annuelle de maintenance des systèmes de sécurité des bâtiments communaux.

POINT N° 12 : QUESTIONS DIVERSES.

Défilé du 8 mai :

M. Jean MATHÉ, Conseiller Municipal, s'étonne du changement d'itinéraire du défilé du 8 mai, ce nouvel itinéraire lui semblant « clandestin » (remarque personnelle). Le parcours retenu jusqu'à présent avait été choisi après la libération. Le Maire estime le nouvel itinéraire plus sympathique et plus sécurisant « les temps changent et les choses évoluent ».

Piscine :

Elisabeth BESSIERE, Conseillère municipale, souhaite obtenir des précisions sur les journées portes ouvertes de la piscine. Le Maire précise que trois journées sont gratuites, le jour de l'ouverture le dimanche 18 mai, le jour de la fermeture et le jour du 14 juillet.

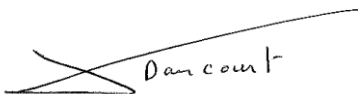
Changement des clefs de la Mairie :

Michel AIMEUR, Conseiller municipal, souhaite connaître le coût du changement des clefs de la Mairie. Le Maire précise que les barillets installés sont des barillets de récupération des Services Techniques, et que cette mesure a été rendue nécessaire par le fait que toutes les clés antérieures n'avaient pas été restituées en Mairie après le changement de majorité.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 21 H 55**

Fait à Genlis le 09/05/2014
Le Maire
Vincent DANCOURT



 Dancourt